

Nouvelle contribution sectorielle pour le secteur construction

À partir du **01.01.2008**, les emballages industriels en plastique destinés au secteur de la construction devront être déclarés séparément (production propre, marque propre RE/A, importation RE/B, déballeur pour usage propre RE/C)

Quels sont les emballages concernés ?

Seuls sont concernés les emballages industriels en plastique destinés au secteur de la construction à savoir : les films en plastique, les housses et les sacs en plastique pour

- Briques
- Ciment, mortier, chaux, plâtres et additifs utilisés sur les chantiers pour les mélanges
- Ciment à fibres
- Produits en béton
- Sable, cailloux et gravier
- Couverture de toits
- Carrelages pour sols et murs
- Portes et fenêtres
- Vitrage
- Matériaux d'isolation
- Recouvrement de façade

Pour tous les autres emballages industriels qui ne sont pas destinés au secteur de la construction et/ou qui ne sont pas repris sur la liste ci-dessus, la situation reste inchangée.

Ces emballages listés ci-dessus sont soumis à une contribution sectorielle supplémentaire de 10 €/par tonne, destinée à financer partiellement **Clean Site System**.

Pourquoi ce changement ?

Clean Site System offre aux entrepreneurs la possibilité d'acheter des sacs en plastique de 400 litres chez leur négociant en matériaux de construction. Ces sacs, lorsqu'ils sont remplis sur les chantiers de films, housses ou sacs en plastique peuvent être retournés gratuitement chez le négociant. Ce dernier se charge à son tour de les faire enlever par un collecteur de déchets.

Ces 3 dernières années, ce projet a été financé conjointement par VAL-I-PAC et par 80 producteurs de matériaux de construction qui soutenaient le système sur une base volontaire.

Le nouvel agrément de VAL-I-PAC pour la période 2007 -2011 prévoit explicitement que la mise en place d'un système national spécifique de collecte sélective de certains types de déchets d'emballages industriels pour un secteur en particulier doit faire l'objet d'un financement partagé entre l'organisme de gestion et les responsables d'emballages qui mettent les emballages en question sur le marché.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 456 83 10